



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 51939

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention du Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question des honoraires des masseurs-kinésithérapeutes. Il semble, en effet, que la réduction du prix des actes de masso-kinésithérapie par les caisses d'assurance maladie, à partir d'une analyse purement comptable, constitue non seulement une pénalisation des professionnels, mais entraîne également à plus long terme une dégradation de la qualité des soins. C'est pourquoi elle lui demande de tenir compte de ces éléments lors de la discussion du projet de loi de finances cet automne.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51939

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5723